

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 5

Artikel: Nos tirs à la carabine
Autor: Lotz, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336412>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*Ordre de marche.**Avant-garde.*

Commandant : Lieutenant-colonel Ringier.

Troupes. Régiment d'infanterie 19 (2 bataillons).

» de dragons 5 (2 escadrons).

1 batterie du régiment d'artillerie 2.

Ambulance 21.

Gros.

Troupes. 1 bataillon du régiment d'infanterie 19.

Régiment d'infanterie 20.

Brigade d'artillerie V.

Ambulance 25.

Quartier-général. Reinach.

Commandant de la X^{me} brigade d'infanterie.

(A suivre.)

Nos tirs à la carabine.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SOCIÉTÉ
FÉDÉRALE DES CARABINIERS A SOLEURE, LE 16 MARS 1884.

Le président, M. le major Stigeler, ouvre la séance à 10 heures 20 minutes. 89 délégués représentant 56 sections sont présents, savoir :

<i>Argovie :</i>	Société de tir « Tell », à Teufenthal.
	» de Lenzbourg.
	» d'Aarau.
	» de Zofingue.
<i>Appenzell Rh.-Ext. :</i>	Société de tir de la Scierie d'Hérisau.
<i>Bâle-Campagne :</i>	Société de tir de Liestal.
<i>Bâle-Ville :</i>	Société de tir des pompiers.
	Société de tir de campagne.
<i>Berne :</i>	Société de tir de Berthoud.
	Société de tir de campagne de Bätterkinden.
	Société de tir de campagne de Langenthal.
	Société des mousquetaires de Berne.
	Société de tir de Berne.
	Société de tir de campagne de Thoune.
	Société des sous-officiers, à Berne.
	Société de tir de campagne, à Langnau.
	Société de tir de campagne, à Worb.
	Société des carabiniers, à Berne.
	Société de tir de campagne, à Frutigen.
	Société de tir de campagne, à Berne.

- Berne :* Société de tir de campagne, à Bolligen.
Société générale de tir militaire, à Berne.
Société de tir d'infanterie, à Berne.
Société de tir de la Matte, à Berne.
Société des corps-francs, à Berne.
Société des carabiniers de landwehr, à Berne.
Société de tir de campagne, à Kirchberg.
Société de tir de campagne, à Ersigen.
Société de tir de campagne, à Saud.
- Fribourg :* Société de tir de la ville de Fribourg.
- Genève :* Société genevoise du tir de campagne, Genève.
Section de l'Arquebuse et de la Navigation, Genève.
Société cantonale des carabiniers genevois, Genève.
- Glaris :* Société de tir, à Enneda.
- Lucerne :* Société de tir, à Lucerne.
Fédération des tireurs du Haut-Wiggerthal, à Willisau.
- Neuchâtel :* Section des carabiniers, La Chaux-de-Fonds.
Section des amis du tir, Fleurier.
La Compagnie des mousquetaires de Neuchâtel.
La Compagnie des fusiliers de Neuchâtel.
Société des carabiniers du Vignoble.
- Soleure :* Société de tir de la ville de Soleure.
Société de tir de campagne de Grenchen.
Société des sous-officiers de Soleure.
Société de tir d'Olten.
- St-Gall :* Société de tir de campagne de St-Gall.
- Thurgovie :* Société de tir de la ville de Frauenfeld.
Société de tir de Weinfelden.
- Uri :* Société de tir d'Altorf.
- Vaud :* Société de tir franc de Cossonay.
Société des carabiniers d'Yverdon.
- Zug :* Société de tir de la ville de Zug.
Section de tir de campagne, à Cham.
- Zurich :* Société de tir de Horgen.
Société de tir de la ville de Zurich.
Société de tir « Guillaume-Tell », à Zurich.
Société de tir de Winterthour.

Sont désignés comme scrutateurs MM. E. Senn, de Bâle, et Stähli, maître de tir, à St Gall.

M. Lotz, de Bâle, fonctionne provisoirement comme secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Election du Comité central. — Le président annonce qu'un bureau spécial, ayant à sa tête M. Schindler, membre du Comité central, est désigné pour présider aux opérations des élections; il lui est adjoint comme secrétaire M. Bally, d'Aarau, et comme scrutateurs MM. major Demme, de Berne, et directeur Niggli, de Soleure. MM. Schindler, de Glaris, et Attenhofer, de Zurich, déclinent toute réélection.

Reddition des comptes. — Le mode suivant lequel sont présentés les comptes de 1883 est critiqué par lieutenant-colonel Koch (Thurgovie). Il trouve ces comptes incomplets; on n'y voit pas où en est la caisse; il demande qu'à l'avenir les comptes soient établis plus clairement.

Major Tritten (Berne) désire que la somme de 10,000 fr., qui doit être payée à Lugano le soit immédiatement, afin que le tractanda 7 puisse être rayé.

Steiner, caissier, justifie la suspension du paiement à faire à Lugano par le fait que le Comité d'organisation du tir n'a pas rempli ses engagements et n'a aucun égard aux légitimes réclamations d'un certain nombre de tireurs; c'est pourquoi cette affaire figure sur la liste des tractanda. Pour ce qui est d'un exposé détaillé des comptes, il ne serait pas dans l'intérêt de la Société, car il en résulterait un travail trop étendu. Le caissier croit cependant qu'on pourrait, à l'avenir, indiquer en détail l'état de fortune de la Société et faire mieux ressortir les titres des divers chapitres.

Là-dessus, lieutenant-colonel Koch retire sa proposition et les comptes, ainsi que le rapport de l'année, sont approuvés.

Propositions fondamentales et plan de tir pour le prochain tir fédéral.

I. Cibles Société.

a) *Nombre et distances* : 2 cibles à 300 mètres, 1 cible à 450 mètres.

b) *Visuel. Carton et nombre de coups* : Noir rond de 70 cm. avec un carton de 50 cm. de diamètre. Les cibles à 300 mètres portent, outre les cartons, 3 cercles ayant jusqu'à 80 cm. de diamètre; les cibles à 450 mètres porteront encore 10 cercles mesurant jusqu'à 1 m. de diamètre.

Il pourra être tiré sur chaque cible deux coups, dont le meilleur seul sera *valable*.

c) *Dotation* : La localité où a lieu le tir contribue aux prix d'honneur pour une somme de 25,000 francs.

La dotation totale sera répartie comme suit : 40 % à la cible Patrie à 300 mètres; 25 % à la deuxième cible à 300 mètres, et 25 % à la cible à 450 mètres.

Les dons en nature seront, dans leur totalité, assignés à une

cible, éventuellement à deux. — On accordera des *primes* pour 6, 5 et 4 cartons.

d) *Prix de la passe* : 25 francs.

II. Cible militaire.

A la distance de 450 mètres, il en sera établi une, soit mannequin fédéral n° 1 avec divisions s'y rapportant. Seules les armes d'ordonnance fédérale y seront admises. Il sera accordé une faveur de 10 % pour la simple détente.

Sur la dotation totale, 10 % appartiendront à la cible militaire ; la *passe* pour cinq coups est fixée à 5 francs.

III. Cibles tournantes.

a) *Visuel et carton* : Distance de 300 mètres. Visuel de 70 cm. avec un carton de 40 cm. et une mouche de 5 cm. de diamètre.

Distance de 450 mètres. Visuel de 70 cm. avec un carton de 55 cm. et une mouche de 5 cm. de diamètre.

b) *Primes* : 10 numéros, 5 fr. — 20 numéros, 10 fr. — 50 numéros, 25 fr. — 100 numéros, 50 fr. ou petite coupe. — 150 numéros, 75 fr. — 200 numéros, 100 fr. ou grande coupe, plus deux écus de fête.

Les cartons au-dessus de 200 seront également primés d'après les conditions arrêtées par le Comité central et le Comité d'organisation.

Le lieu de la fête devra, en outre, verser les sommes suivantes et les affecter à des primes, savoir : 20,000 francs pour les prix gradués, 20,000 francs pour les primes du grand nombre par jour, et 4000 francs pour les primes du grand nombre de la semaine.

Le Comité central et le Comité d'organisation fixent, en son temps, le nombre des prix, ainsi que la valeur du premier et du dernier.

c) Est proclamé *roi du tir* celui qui, pendant un jour de la semaine de tir, a fait le plus de cartons.

d) *Prix des jetons* : 25 centimes. Il n'est pas délivré de jetons doubles.

e) *Le tir aux coupes*, le jour de l'ouverture du tir, doit être soumis à un contrôle exact et aux conditions spéciales fixées par le Comité central et le Comité d'organisation.

Avant d'ouvrir la discussion, le président exprime le désir qu'il soit d'abord décidé en principe si l'on veut adopter, pour les cibles de société et les cibles tournantes, le système des points ou celui des cartons.

Adler, de Soleure, au nom du Comité central, rapporte sur la question. L'insuccès du tir de Lugano doit être attribué au plan de tir qui a été suivi ; c'est pourquoi il faut changer les dispositions

fondamentales du tir et adopter celles présentées par le Comité central.

Doser (Aarau) propose, au nom de la Société de tir d'Aarau, de n'avoir un tir fédéral que tous les *trois* ans ; il est appuyé par *Habisreutinger* (Zurich), lequel fait, à titre de motion d'ordre, la proposition de discuter tout d'abord le tractanda n° 5.

Ryf (Horgen) demande, par contre, que la fête fédérale soit célébrée, comme jusqu'ici, tous les deux ans.

Meyer (Bâle-Ville) se prononce pour trois ans et voudrait que l'on s'entendit avec les comités du Concert helvétique et de la fête fédérale de gymnastique pour faire suivre ces trois fêtes alternativement d'année en année.

Adler (Soleure) plaide chaudement pour la conservation du terme de deux ans. Si on se décide pour trois ans, il se fera une quantité de tirs cantonaux et au lieu de diminuer, comme on croit, le nombre des fêtes, on l'augmentera. Diminuons le nombre des autres fêtes, mais non pas celui des tirs fédéraux.

Tritten (Berne) parle dans le même sens.

Koch (Thurgovie) soutient la proposition présentée par la société cantonale de tir de son canton de ne célébrer la fête que tous les trois ans ; il croit que c'est dans l'intérêt de la fête elle-même et des dons d'honneur. S'il devait en résulter que des cantons qui se sont offerts pour recevoir le prochain tir se retirent, Thurgovie se chargerait de celui de 1886.

Il est passé à la votation ; 54 voix contre 28, c'est-à-dire la majorité, se prononcent pour la célébration du tir fédéral tous les deux ans.

Cibles Société.

Scherrer (Berne) estime que le projet de plan présenté par le comité central est en général heureusement combiné ; toutefois, pour ce qui concerne l'exécution, il n'est pas d'accord lorsque ce comité prétend que la masse des tireurs sera attirée si l'on établit un nombre restreint de cibles afin de pouvoir allonger les listes de dons pour chacune d'elles. Il croit, au contraire, qu'il serait pris un beaucoup plus grand nombre de passes s'il y avait quatre ou cinq cibles Société.

Il propose qu'il y ait au moins quatre cibles Société à 300 mètres et une à 450 mètres, toutes avec cartons.

Schneider (Bâle-Ville) fait la proposition qu'il soit établi deux cibles Société avec cartons et deux cibles à points, dont l'une de ces dernières à 450 mètres.

Meyer (Bâle-Ville) appuie la proposition Schneider.

Bär (Zofingue) se range à l'opinion de Scherrer, mais il veut cinq cibles Société plutôt que quatre et qu'elles soient toutes avec cartons.

Walser (Winterthour) parle en faveur de l'adoption des deux systèmes simultanément.

Ryf (Horgen) veut que dans l'intérêt des tireurs de force moyenne, auxquels il faut avoir plus égard qu'aux tireurs de profession et artistes, on adopte seulement des cibles à cartons.

Habisreutinger (Zurich) veut qu'il y ait quatre cibles à 300 mètres et deux à 450 m.

Spälti (Netstall) demande la clôture de la discussion.

La discussion est fermée.

A la votation sur la question de savoir si, dans les cibles Société, on adoptera le système des points ou celui des cartons, ce dernier obtient la préférence par 63 voix.

Adler recommande une proposition de minorité du Comité central suivant laquelle il serait établi quatre cibles Société, dont trois à 300 mètres et une à 450 m., et de plus, une cible militaire.

Thélin (Vaud) ainsi que *Doser* (Argovie) appuient la proposition *Adler*. *Doser* toutefois désire que la distance de 450 m. soit réduite à 400 m.; il justifie sa proposition par le fait que dans les armes d'ordonnance, la mire est graduée à 400 m. et non à 450.

A la votation, une forte majorité se prononce pour la proposition *Scherrer* soit pour cinq cibles Société, dont quatre à 300 m. et une à 450 m.

La proposition *Doser* de réduire la distance de la cible militaire de 450 à 400 mètres est également votée par 41 voix contre 39.

Le président interrompt ici la discussion pour communiquer le résultat du 1^{er} tour de scrutin : 84 votants, majorité 43. Sont élus :

Par 80 voix, *Stigeler* ; 74 voix, *Vautier* ; 82 voix, *Peter* ; 76 voix, *Thélin*, *Lotz* et *Engster* ; 83 voix, *Steiner* et *Adler*, tous membres du Comité central actuel ; par 62 voix, *Bielmann*, nouveau.

Ont en outre obtenu des voix : *Robert*, de la Chaux-de-Fonds, 37 ; *Tritten*, de Berne, 38 ; *Koch*, de Frauenfeld, 20 ; *Nabholz*, de Zurich, 17 ; *Geilinger*, de Winterthour, 9.

Bally (Aarau) propose qu'il soit procédé à l'élection du président en même temps qu'à celle du onzième membre. Adopté.

On reprend la discussion des dispositions fondamentales du plan de tir.

b) *Visuel. Carton. Nombre de coups.* — *Habisreutinger* (Zurich) désire que le noir rond (visuel) soit, pour la grande distance, étendu à 90 cm.

Steiner (Zurich) propose 80 cm. Ce chiffre est adopté. Avec cet amendement, litt. *b* est voté à une grande majorité.

Le 2^e tour de scrutin donne pour résultat l'élection de M. le major *Stigeler*, d'Aarau, comme président, par 76 suffrages, mais point de

majorité pour l'élection du onzième membre du Comité. Ont obtenu des voix :

Tritten, 36 ; Robert, 25 ; Nabholz, 13 ; Koch, 9 ; Geilinger, 3. Robert retire alors sa candidature, de sorte que Tritten et Nabholz restent seuls en élection.

c) *Dotation*. — *Ryf* (Horgen) veut que la somme de 25,000 fr. soit indiquée sous cette forme : *au moins* 25,000 fr.

Adler est d'un autre avis et recommande l'adoption du texte des propositions du Comité central.

A la votation, la proposition *Ryf* est rejetée, et le texte du Comité central adopté.

Adler propose d'établir la répartition comme suit : 30 % à la cible Patrie et 15 % à chacune des quatre autres cibles Société.

Adopté.

Scherrer (Berne) voudrait répartir les dons en nature entre deux cibles, toutefois après qu'une estimation exacte en aurait été faite par le Comité d'organisation, il fait une proposition dans ce sens.

Segesser (Lucerne) désire qu'il soit nommé des experts pour la taxation des dons en nature, et, en outre, qu'à chaque don en nature il soit joint un don en espèces. Il en fait la proposition.

Tritten (Berne) veut que la taxation ait lieu par le Comité d'organisation et le Comité central réunis.

Steiner (Zurich) estime que cela est impossible parce qu'il faudrait alors que les membres du Comité central fussent constamment présents au lieu de la fête.

Vettiner (Genève) appuie la proposition du Comité central mais désire cependant que tous les dons en nature soient affectés à une seule cible.

Thélin (Vaud) désire au contraire que les dons en nature soient distribués entre deux et même éventuellement entre trois cibles.

Hintermeister estime qu'il est absolument impossible d'affecter tous les dons en nature à une seule cible.

Les propositions *Scherrer* et *Tritten* sont mises en votation éventuelle ; celle de *Scherrer* obtient la majorité ; mise ensuite en votation éventuelle en concurrence avec la proposition *Segesser*, elle réunit encore le plus de suffrages.

A la votation définitive, la proposition *Scherrer* est adoptée à une forte majorité.

Troisième tour de scrutin. Votants, 86 ; bulletins blanc, 4. Majorité absolue, 42. Ont obtenu des voix :

Tritten, de Berne, 52 ; Nabholz, de Zurich, 30.

Major *Tritten* est ainsi élu comme membre du Comité central.

Dans la discussion sur les primes aux cibles Société, *Krittener*

(Zoug) propose que 10, 9, 8, 7 et 6 cartons soient primés, mais que ces primes ne puissent pas être prises sur le montant des dons.

Adler engage l'assemblée à bien prendre garde à cette proposition ; il préférerait que sur la question qu'elle soulève, rien ne fût fixé dans le règlement général.

Cette opinion est appuyée par Spälty (Netstall).

Ryf (Horgen) pense que cette question n'est, pour le moment, pas encore mûre et qu'il vaudrait mieux laisser au futur Comité d'organisation le soin de statuer, avec l'aide du Comité central, sur les primes aux cibles Société.

Par la votation qui suit, il est décidé que les primes aux cibles Société sont admises en principe, sans qu'il soit, pour le moment, rien précisé de plus à ce sujet.

d) *Passes 25 francs.* — *Habisreutinger* (Zurich) propose d'élever le prix de la passe à fr. 30, d'autant plus que l'on a décidé cinq cibles de Société.

Adler et *Vautier* insistent pour que le chiffre de fr. 25 soit maintenu, sur quoi *Habisreutinger* retire sa proposition.

A la votation, la majorité se prononce pour 25 francs.

Cible militaire. — Un délégué de Berne propose de fixer aussi à 300 m. la distance de la cible militaire.

Engster (St-Gall) parle en faveur du chiffre proposé par le Comité central.

Von Matt (Lucerne) estime que pour cette cible-là, il faut en tout cas aller jusqu'à 400 mètres.

A la votation, la distance de 300 mètres est adoptée et une cible militaire dans ces conditions est décidée.

Cibles tournantes. — *Steiner* (Zurich) approuve les dispositions proposées par le Comité central ; il croit que l'introduction du système des cartons mettra dans une certaine mesure un frein au jeu des tireurs de profession.

Scherrer (Berne) prend la défense de ceux qu'on qualifie de tireurs de profession et plaide pour les cibles à points.

Tritten (Berne) est pour les cartons.

L'introduction des cartons aussi dans les cibles tournantes est votée à une grande majorité.

Spälty (Netstall) exprime le vœu que 20,000 fr. soient répartis également entre les coups dans la mouche.

Ryf (Horgen) propose d'abandonner les détails au Comité central et au futur Comité d'organisation réunis, ce qui est décidé.

Contribution de la Caisse centrale. La somme de 10,000 fr. proposée par le Comité central est votée.

Election des réviseurs des comptes. Sur la proposition du président d'abandonner cette nomination à une section, la section de Soleure est désignée.

Au nom de la Société cantonale de tir de Thurgovie, colonel Koch retire les propositions de cette société tendant à la révision des statuts.

Subvention à la Schützenzeitung. Le Comité central propose d'accorder à cette publication une subvention annuelle de 300 francs.

Cette proposition est appuyée par *Steiner* et *Habisreutinger*.

Sur la proposition de *Tritten*, il est décidé, à une forte majorité, d'accorder les 300 fr. provisoirement pour une année.

Paiement du solde de 3230 fr. à Lugano. — Lieut.-colonel Peter rapporte au nom du Comité central sur les tractandas 7 et 8. Le Comité central a retardé jusqu'à présent le paiement du solde de 3230 francs dû à Lugano, dans l'idée que c'était là un moyen d'amener le comité du tir de Lugano de donner satisfaction aux légitimes réclamations faites par des tireurs. Le Comité central n'y était pas autorisé par les statuts ; le § 12 litt. *g* ne fait mention que d'un appui administratif et technique à accorder à la localité où le tir a lieu. Or Lugano ayant, malgré cette retenue, laissé sans réponse la plus grande partie des réclamations sus-mentionnées, et le Comité central n'étant pas fondé en droit à retenir plus longtemps cette somme, ce dernier demande d'être autorisé à l'envoyer à Lugano. Adopté.

Lettre de Lugano demandant un secours de 20,000 francs. Il est donné lecture d'une lettre du Comité d'organisation du tir à Lugano, lequel demande, outre la susdite somme de 3230 fr. encore 20,000 francs à titre de bonification des primes de séries.

Cette demande est rejetée et le Comité central est chargé d'en informer le Comité d'organisation de Lugano.

Demande de subvention en faveur des concours de tir des sections cantonales, présentée par la section cantonale d'Argovie.

La section cantonale d'Argovie demande que la Société fédérale des carabiniers, à défaut de concours fédéraux de tirs de sections, subventionne les concours cantonaux.

Engster, au nom du Comité central, fait rapport sur cette demande et propose qu'elle soit écartée. — Il en est décidé ainsi.

Mémoire de la Société des revolvers et pistolets. Colonel von Matt rapporte sur un mémoire de la Société des revolvers et pistolets tendant à ce que le tir à ces armes soit admis au prochain tir fédéral. Il propose d'informer le Comité de cette société qu'il peut s'adresser directement au Comité d'organisation du prochain tir fédéral, ce qui est adopté.

Steiner, caissier, exprime le désir que les contributions annuelles soient acquittées aussitôt que possible.

Enfin, *Häfliger* (Neuchâtel) recommande à nouveau au Comité central l'étude des concours de tir de sections.

La séance est levée à 3 heures 20 minutes.

Le secrétaire provisoire, Fréd. Lotz.